



Usurpation d adresse postale

Par Laet

Bonjour

Il y a quelques semaines j ai eu la bonne surprise de découvrir que quelqu'un avait résilié mon abonnement d électricité à mon ainsu. Aujourd'hui, j ai reçu une facture EDF au nom d une personne avec mon adresse postale dessus.

Après vérification c est bien mon pmr qui est dessus.

La personne à souscrit en mai son abonnement et n à jamais payé celui-ci. Résultat c est pour ça que je me suis retrouvé avec des coupures d électricités.

Nous avons également reçu d autres courriers à ce nom mais jamais de factures.

Là je suis inquiet car mon mari a déposé plainte mais on nous dit qu on ne peut rien faire. La main courante nous servira juste à prouver en cas d huissier que ce ne sont pas nos factures, mais si ils viennent à squatter le logement et qu ils ont des factures à leurs noms à cet adresse, on ne pourra rien faire, car la procédure peut être longue.

Est ce que quelqu'un peut me dire quoi faire et quel démarche car là je ne sais pas quoi faire ?

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

une main courante n'a aucune valeur juridique à l'inverse de la plainte pénale.

Je vous propose d'écrire au procureur de la République.